

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

BARRP

N° Spécial

30 Novembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CAB.BARRP du 30 Novembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB-BARRP N° 2017-860	27.11.2017	Arrêté modificatif accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017	3

CABINET DU PREFET

Arrêté modificatif CAB-BARRP N°2017/860 accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017

Le Préfet des Hauts-de-Seine Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale,

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB-BARRP n° 2017/662 du 7 août 2017 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017;

Vu la circulaire NORT/INT/00103C du 6 décembre 2006 ;

Vu la demande de Hôpitaux universitaire Paris centre – site Cochin ; Vu la demande de la mairie de Fontenay-aux-Roses ;

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1 : Les mentions de l'article 1 de l'arrêté susvisé sont supprimées comme suit :

Médaille ARGENT

- Madame BEGHIN Catherine

Assistante médico-administrative HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE – SITE COCHIN demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT

- Madame SAINT-VAL Régine

Animateur, MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES demeurant à CHATENAY-MALABRY

Article 2 : Les mentions de l'article 2 de l'arrêté susvisé sont ajoutées comme suit :

Médaille VERMEIL

- Madame BEGHIN Catherine

Assistante médico-administrative HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE – SITE COCHIN demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT

- Madame SAINT-VAL Régine

Animateur, MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES demeurant à CHATENAY-MALABRY

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE Cedex dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Secrétaire général et monsieur le directeur de cabinet sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NANTERRE, le 27 novembre 2017

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale Cellule CRD - DA - RAA

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/